

## Communiqué de presse

Levallois, le 05 juin 2020

### **Apprentissage : le réseau des CCI appelle tous les acteurs de l'apprentissage à aller encore plus loin.**

Pour éviter que des milliers de jeunes ne se retrouvent sans emploi à la rentrée, le Gouvernement a présenté des premières mesures destinées à relancer l'apprentissage. Sans une mobilisation de tous les acteurs dont l'État, une chute importante des offres d'apprentissage proposées par les entreprises était en effet à prévoir.

*« Il y avait urgence à intervenir. La rentrée en apprentissage s'annonçait fortement impactée : même si nous constatons une présence des candidats, la prévision de baisse du nombre de contrats en apprentissage était évaluée au minimum à 25% par le réseau des CCI. Il était indispensable qu'un plan de soutien de l'apprentissage soit mis en place », Pierre Goguet, président de CCI France*

Ces dernières semaines, CCI France avait présenté plusieurs propositions ayant pour objectifs de sécuriser le parcours des apprentis, consolider le financement de leurs parcours et aider les entreprises à les accueillir. Dans son plan d'urgence annoncé hier, le Gouvernement a retenu :

- L'aide à l'embauche sans condition pour les entreprises de moins de 250 salariés,
- L'allongement du temps qui est laissé aux jeunes pour trouver une entreprise avec la crise de 3 à 6 mois,
- Le soutien financier à l'achat d'équipement informatique.

Ces premières annonces vont dans le bon sens **mais les CCI demandent à tous les acteurs de l'apprentissage d'aller encore plus loin pour faire en sorte que l'apprentissage reste une voie d'excellence pour tous les métiers et tous les niveaux de formation.**

En effet, ces annonces excluent les parcours dans l'enseignement supérieur post bac+3, ce qui aura un impact négatif en matière d'ouverture sociale.

Par ailleurs, le gouvernement fait mention de la mobilisation territoriale forte pour accompagner les jeunes souhaitant s'orienter vers l'apprentissage sur Affelnet et Parcoursup mais semble oublier les réseaux consulaires, acteurs de terrain, qui sont pourtant les principaux formateurs en apprentissage en France.

*« Le réseau des Chambres de commerce et d'industrie est prêt à se mobiliser encore davantage pour le développement de l'apprentissage, le soutien de la formation professionnelle et l'appui aux entreprises dans la phase de rebond économique qui s'annonce vitale pour la France. Sans les réseaux consulaires et leurs CFA, la relance de l'apprentissage serait inopérante. », Didier Kling, président de la CCI Paris Île-de-France.*

---

Contact presse : Françoise Fraysse T.01.44.45.37.16 – 06.79.94.59.90. [f.fraysse@ccifrance.fr](mailto:f.fraysse@ccifrance.fr)

CCI France est l'établissement national fédérateur et animateur des Chambres de Commerce et d'Industrie françaises. Porte-parole des 125 chambres locales, régionales, et des DOM-COM. CCI France représente et défend les intérêts des 2 900 000 entreprises ressortissantes auprès des pouvoirs publics français et européen. Elle joue son rôle de corps intermédiaire à vocation économique pour promouvoir le développement des entreprises et des territoires. [www.cci.fr](http://www.cci.fr)

8-10 rue Pierre Brossolette – CS 90166 – 92309 Levallois-Perret Cedex T. 01 44 45 37 00 [www.cci.fr](http://www.cci.fr)